

<p style="text-align: center;">Monsanto Canada Fiche de sécurité Produit Commercial</p>
--

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

VisionMax[™] Phytocide Sylvicole

No. Homologation PCP

27736

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: TS-SAFETYDATASHEET@DOMINO.MONSANTO.COM

Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Résumé des mesures d'urgence

Aspect et odeur (couleur/forme/odeur): Bleu / Liquide / Inodore

PRUDENCE!

POISON

NOCIF EN CAS D'INGESTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX

PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux

Contact avec les yeux, court terme

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme

Irritant pour la peau.

Inhalation, court terme

Nocif par inhalation.

Prise unique

Nocif en cas d'ingestion.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel de potassium de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel de potassium de glyphosate}

Composition

COMPOSANT	No. CAS	% pondéraux (approximatif)
Sel de potassium de glyphosate	70901-12-1	49
Autres ingrédients		51

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

|| Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Contact avec les yeux

|| Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau

|| Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation

|| En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Demander un avis médical auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin.

Ingestion

|| Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau ou du lait à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

Aucun point éclair.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

PETITES QUANTITÉS:

Peu de danger pour l'environnement.

GRANDES QUANTITÉS:

Réduire la dispersion au minimum.

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS:

Laver la zone contaminée à l'eau.

GRANDES QUANTITÉS:

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter de respirer de la vapeur ou de la brume.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.

APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.

Entreposage

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel de potassium de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Autres ingrédients	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection des yeux

En cas de risque important de contact:
Porter des lunettes chimiques.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques.
Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Porter une chemise à manches longues, longs pantalons et chaussures avec chaussettes.
En cas de risque important de contact:
Porter une visière de protection.
Porter des vêtements/chaussures résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Bleu
Odeur:	Inodore
Forme:	Liquide
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Aucune donnée.
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Limite maximum d'explosion: Non applicable.; Limite minimum d'explosion: Non applicable.
Auto-inflammabilité:	Non applicable.
Densité spécifique:	1.3573 20 °C / 15.6 °C
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante, solution aqueuse.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Aucune donnée.

Viscosité cinématique:	Aucune donnée.
Densité:	Aucune donnée.
Solubilité:	Non disponible.
pH:	4.5 - 4.9 67.7 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3.2 @ 25 °C (glyphosate)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

Aucune donnée.

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

Polymérisation dangereuse

Aucune donnée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.
catégorie FIFRA IV.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.
catégorie FIFRA IV.

Irritation cutanée

Lapin, 3 animaux, Test OCDE 404:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 14
Indice Primaire d'Irritation (PII): 2.2/8.0
Irritation modérée.
catégorie FIFRA III.

Irritation oculaire

Lapin, 3 animaux, test OCDE 405:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Irritation modérée.

catégorie FIFRA III.

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: > 1.20 mg/L

Légèrement toxique.

catégorie FIFRA III.

Aucune mortalité. Pour le test d'inhalation, le produit a été conçu sous forme d'aérosol. Etant donné que pendant le transport le produit ne sera pas sous la forme d'un aérosol avec une concentration dangereuse, il est classé comme non dangereux par les règlements de transport, conformément aux articles 2.6.2.2.4.7(b) et (c) des Recommandations des NU pour le Transport de Marchandises Dangereuses.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %

N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

Mutagenicité

Test(s) de mutagenicité in vitro et in vivo:

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: > 5,000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: > 20,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Souris, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 5,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: > 30,000 mg/kg d'aliment

Tumeurs: néant

Rat, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 8,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: yeux

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: > 20,000 mg/kg d'aliment

Tumeurs: néant

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 10,000 mg/kg d'aliment

Reproduction DSENO: > 30,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles chez les parents: néant

Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/térogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite
Effets sur le développement: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, semi-statique, CL50: 3.13 mg/L
Relativement toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 0.124 mg/L
Hautement toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 250 µg/abeille
Presque pas toxique.

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 238.8 µg/abeille
Presque pas toxique.

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 10,000 mg/kg de sol sec
Presque pas toxique.

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

40 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 8.0 mg/L
Relativement toxique.

N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment
Seulement légèrement toxique.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment
Seulement légèrement toxique.

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel
Presque pas toxique.

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1
Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours
Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Brûler dans un incinérateur approprié.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.
Vider complètement les emballages.
Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.
S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés.
NE PAS réutiliser les conteneurs.
Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les réglementations DOT, ICAO/IATA ou IMDG en vigueur.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PCPA enregistré.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-
|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.